

Les ménages, les entreprises ont besoin de monnaie pour réaliser des échanges économiques. Il convient donc de créer suffisamment de monnaie pour faire fonctionner l'économie. La monnaie scripturale représentant l'essentiel de la monnaie en circulation, il convient de s'interroger sur le mécanisme de création de cette forme de monnaie.

A l'inverse, une création de monnaie trop importante peut être à l'origine de l'inflation. Ceci explique que la création de monnaie est très régulée par la banque centrale.

I. LA MESURE DE LA CREATION MONETAIRE : LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire est la quantité de monnaie en circulation dans un pays, détenue par les agents économiques non financiers (entreprises et ménages).

Pour mesurer la création monétaire, les économistes calculent l'évolution de la masse monétaire.

L'agrégat M1 mesure, par exemple l'évolution de la masse monétaire au sens strict.

Il est composé de la monnaie fiduciaire (pièces et billets de banque) et de la monnaie scripturale (dépôts à vue dans les banques commerciales).

II. LE MECANISME DE LA CREATION MONETAIRE

A. Qui crée les différentes formes de monnaie ?

- Le Trésor (Etat) émet la monnaie divisionnaire, c'est-à-dire les pièces.
- La Banque centrale émet les billets de banque (appelés aussi monnaie centrale) sur autorisation de la Banque Centrale Européenne.
- La plus grande partie de la monnaie en circulation (plus de 90 % de la masse monétaire) est constituée par la monnaie scripturale, créée par les banques commerciales (dites aussi banques de second rang).

B. La création de monnaie scripturale par les banques commerciales

1. « les crédits font les dépôts »

L'octroi d'un crédit sous la forme d'un prêt par une banque commerciale à son client conduit à l'augmentation d'un montant égal de la masse monétaire.

En contrepartie du prêt accordé, la banque crédite le compte du bénéficiaire qui dispose alors de monnaie scripturale par un simple jeu d'écritures. Le crédit accordé fait apparaître sur son compte une somme qui n'existait pas auparavant (on dit que la monnaie est créée « ex nihilo », c'est-à-dire à partir de rien). Le bénéficiaire du crédit pourra utiliser cette monnaie soit en retirant des billets de banque, soit en recourant aux instruments de la monnaie scripturale (chèque, carte bancaire,...).

A l'inverse, l'opération de remboursement du crédit par l'agent économique non financier se traduit par une destruction de monnaie.

Si l'on généralise au niveau d'une économie, la masse monétaire s'accroît lorsque les crédits distribués aux agents non financiers sont supérieurs à leurs remboursements.

Exemple :

L'entreprise BENJY est, au cours de son processus de croissance amenée à recourir au crédit. Le 1^{er} octobre, elle emprunte 10 000 € à la banque.

Actif	Banque	Passif
Créance sur le client	+ 10 000	Dépôts à vue + 10 000

Actif	Entreprise	Passif
Avoir à la banque	+ 10 000	Dette + 10 000

2. Les autres opérations créant de la monnaie scripturale

Les opérations qui consistent pour les banques à acheter des devises contre des euros auprès des agents économiques créent également de la monnaie scripturale

*Par exemple, une entreprise française qui exporte des marchandises vers un pays n'appartenant pas à la zone euro va recevoir en contrepartie des devises : si l'exportation se fait par exemple, à destination des Etats-Unis, notre entreprise exportatrice recevra des dollars américains. Cette entreprise va alors apporter à sa banque les devises reçues car elle désire détenir des euros. La banque va acheter les devises et en contrepartie, elle va créditer le compte de l'entreprise du nombre d'euros correspondant. **Par cette opération, la banque aura créé de la monnaie scripturale.** A l'inverse une entreprise importatrice qui demande des devises à sa banque pour payer des achats contribue à une destruction de monnaie scripturale.*

Si l'on généralise au niveau d'une économie, il y aura création nette de monnaie et donc augmentation de la masse monétaire lorsque les opérations avec l'extérieur sont excédentaires. A l'inverse, un déficit extérieur va impliquer une sortie nette de monnaie et donc une réduction de la masse monétaire.

C. Les fuites limitent la création monétaire

Les banques n'ont toutefois qu'un pouvoir de création monétaire limité dans la mesure où il se produit deux formes de fuite, c'est-à-dire de sortie de monnaie de leur propre système :

- D'une part, les détenteurs de crédits vont en convertir un certain pourcentage en billets (monnaie centrale qui ne se trouve qu'auprès de la banque Centrale). Les banques doivent être en permanence en mesure de faire face aux retraits aux guichets.
- D'autre part, ces mêmes détenteurs, en effectuant des paiements vont verser des chèques de leur banque à une autre banque. Chaque banque reçoit donc une multitude de chèques d'autres banques. En fin de journée, une compensation (échanges de chèques) permet de dresser la situation de chaque banque par rapport aux autres. Une banque qui aurait émis plus de chèques qu'une autre, se retrouve donc en déficit et doit se procurer les liquidités correspondantes.

Pour se procurer les liquidités nécessaires, la banque peut s'adresser soit à d'autres banques en excédent (sur le marché interbancaire) soit à la banque centrale : elle se refinance auprès de la banque centrale. Ce refinancement a un coût, représenté par le taux directeur fixé par la banque centrale européenne.

III. LA REGULATION ET LE CONTRÔLE DE LA MASSE MONETAIRE

A. Les risques d'une création monétaire excessive ou insuffisante

- Une **création monétaire trop importante peut être à l'origine de l'inflation**, cette corrélation suit la loi de l'offre et de la demande selon le schéma suivant :

Création Monétaire → hausse de la masse monétaire → hausse de la demande → hausse des prix → inflation

- A l'inverse si la quantité **de monnaie en circulation dans une économie est trop faible**, les agents économiques sont obligés de limiter leurs activités (consommation, investissement,...) ce qui constitue un **frein à la croissance économique**.

Il est donc nécessaire de surveiller et réguler la masse monétaire. Ce rôle appartient à la banque centrale.

B. La régulation de la masse monétaire par la banque centrale

Pour réguler la création de monnaie scripturale, la **Banque centrale agit sur son taux d'intérêt directeur (c'est-à-dire sur le taux de refinancement des banques commerciales)**.

- Une hausse du taux d'intérêt directeur de la banque centrale est répercutée sur les taux d'intérêts débiteurs des banques commerciales afin d'assurer sa rentabilité. Le coût du crédit devient alors plus élevé pour les agents économiques, cela entraîne une réduction de la création monétaire et donc de la masse monétaire. Il doit en résulter un ralentissement de l'inflation.
- Une baisse du taux directeur de la banque centrale se traduit par une baisse des taux d'intérêts débiteurs des banques commerciales et donc par une hausse des crédits accordés aux agents économiques. Il en résulte une augmentation de la masse monétaire, un accroissement de la consommation et des investissements qui favorisent la croissance de l'économie.

C'est la Banque Centrale Européenne qui décide en fait du niveau des taux d'intérêts directeurs que les banques centrales nationales doivent appliquer. C'est en effet **la BCE qui définit et met en œuvre la politique monétaire de la zone euro** (pays ayant adopté l'euro comme monnaie commune) depuis 1999.

Son objectif principal est de **veiller à la stabilité des prix** (en veillant à ce que le taux d'inflation annuel de la zone euro reste inférieur à 2 %)

Les banques centrales de chaque pays membres de la **zone euro** constituent le relais permettant la mise en œuvre concrète au niveau national de la politique monétaire décidée par la BCE.

En France, il s'agit de la Banque de France.

La Banque Centrale Européenne et les treize banques centrales de la **zone euro** constituent le Système Européen de Banques Centrales (SEBC).

Complément : la régulation de la masse monétaire par les réserves obligatoires

Toutes les banques possèdent un compte courant à la Banque de France qui leur permet d'organiser les règlements interbancaires. Les banques ont l'obligation de maintenir sur ce compte un montant de réserves obligatoires équivalents à un pourcentage de l'encours des dépôts à vue de leur clientèle. Ces réserves obligatoires n'étant pas rémunérées, elles constituent un coût pour les banques, ce qui réduit la création de monnaie scripturale à travers la baisse de la demande de crédit. Le mécanisme des réserves obligatoires accompagne donc celui du refinancement.

Conclusion

Les banques commerciales, en accordant des crédits sont donc à l'origine de l'essentiel de la création monétaire. Leur pouvoir de création est toutefois **limité** par les fuites en monnaie centrale qui exigent un refinancement auprès de la banque centrale et **régulé** par la Banque Centrale Européenne qui contrôle la quantité de monnaie en circulation grâce à son taux directeur (dit taux de refinancement). Cette action sur le taux directeur permet à la banque centrale européenne de veiller à la stabilité des prix dans la zone euro, principal objectif de la politique monétaire.

Mots clés

Masse monétaire, Agrégat monétaire, Banque Centrale Européenne, Banque Centrale Nationale, Banque commerciale (banque de second rang), « Les crédits font les dépôts »,

LA BCE, LE SEBC ET L'EUROSYSTEME

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la Banque centrale européenne (BCE) est responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire dans la zone euro - la deuxième économie mondiale après les États-Unis.

La zone euro a vu le jour en janvier 1999 lorsque les banques centrales nationales de onze États membres de l'Union européenne (UE) ont transféré à la BCE leurs compétences en matière monétaire. En 2001, la Grèce a adhéré à la zone euro et en 2007, la Slovénie est devenue le treizième pays participant. La création de la zone euro et d'une nouvelle institution supranationale - la BCE - a constitué une étape importante du long et difficile processus d'intégration européenne.

Pour adhérer à la zone euro, les treize pays ont dû satisfaire à des [critères de convergence](#). Les autres États membres de l'UE souhaitant adopter l'euro devront remplir préalablement les mêmes exigences. Le respect de ces critères économiques et juridiques est la condition préalable d'une participation réussie à l'Union économique et monétaire.

La Banque centrale européenne

Le traité instituant la Communauté européenne et les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne constituent le fondement juridique de la politique monétaire unique. En vertu des statuts, la BCE et le Système européen de banques centrales (SEBC) ont été institués le 1^{er} juin 1998. La BCE est placée au cœur de l'Eurosystème et du SEBC. Conjointement, la BCE et les banques centrales nationales accomplissent les missions qui leur ont été conférées. La BCE, en vertu du droit public international, est dotée de la personnalité juridique.

Le Système européen de banques centrales

Le SEBC est composé de la BCE et des banques centrales nationales (BCN) de tous les États membres de l'UE (article 107, paragraphe 1, du traité), qu'ils aient ou non adopté l'euro.

L'Eurosystème

Il comprend la BCE et les BCN des pays ayant adopté l'euro. L'Eurosystème coexistera avec le SEBC tant qu'il y aura des États membres de l'UE ne faisant pas partie de la zone euro.

La zone euro

Elle regroupe les pays de l'UE ayant adopté l'euro.



<http://www.ecb.int/ecb/orga/escb/html/index.fr.html>

[L'Eurotower, à Francfort \(Allemagne\), siège de la BCE](#)